

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

Le 20 Décembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LÉSPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 14 Décembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ Adjointe qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à M. BOYER Conseillère M^{ale}
Mme SANS Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. QUILLET Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs GOFFREDI, BASQUE, BOUDEAU, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Danielle FERNANDEZ

273 - OBJET : Modification du tableau des emplois

Dans le courant du premier semestre 2023, des avancements de grade devraient être prononcés. Il convient, à ce titre, de procéder à des modifications sur le tableau des emplois.

Poste à créer – Budget Commune :

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine – Temps Non Complet – 28h
- 1 poste de Technicien – Temps Complet
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipal Principal de 2^{ème} classe – Temps Complet

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ De procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois :

Poste à créer – Budget Commune :

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine – Temps Non Complet – 28h
- 1 poste de Technicien – Temps Complet
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipal Principal de 2^{ème} classe – Temps Complet

☞ Que les crédits nécessaires seront inscrits, en 2023, au budget principal de la commune ;

☞ D'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision ;

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20221220-273-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 28/12/2022